

02/10/2013

La CES dit "non" à la déréglementation et aux attaques contre les droits des travailleurs

La communication de la Commission européenne « Programme REFIT – Un coup de pouce à la croissance » a été publiée aujourd’hui. La Confédération européenne des syndicats (CES) regrette l’approche suivie par la Commission allant dans le sens d’une déréglementation et dit « non » aux attaques contre les droits des travailleurs.

Il n’y aura pas de nouveau programme pour la santé et la sécurité, l’accord auquel les partenaires sociaux sont parvenus dans le domaine de la santé et de la sécurité pour les coiffeurs est bloqué. La Commission veut affaiblir la législation sur l’information et la consultation des travailleurs pour la rendre plus favorable aux entreprises. La Commission annonce en outre la révision d’une importante législation sur le travail à temps partiel et les contrats à durée déterminée résultant de négociations entre les partenaires sociaux. L’allègement de la législation sur l’information en matière de contrats d’emploi et de travail intérimaire fait également l’objet d’un examen minutieux.

Par le passé, la Commission a produit des programmes sociaux visant à tirer nos sociétés vers le haut. La CES est consternée face à l’actuel manque d’initiatives pour établir ou renforcer des conditions équitables pour la protection des travailleurs.

Bernadette Ségol, Secrétaire générale de la CES, a déclaré : « *Le marché intérieur n’est acceptable que s’il est mis en œuvre sur base de règles sociales solides. Le programme REFIT de la Commission bloque tout progrès en ce sens. Nous avons besoin de droits sociaux pour l’ensemble des travailleurs européens. La dimension sociale de l’UE avec ses indicateurs ne rencontre pas cet objectif.* »